

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 29443 du 14 mai 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »**

NOR : INTJ1810810S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du
Gouvernement ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de
gendarmerie ;
Vu la décision n° 93175 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727078S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} juin 2018 :
Lallemand Jean-Paul NIGEND : 120477 NLS : 5220157

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juin 2018 :
Baligand Patrice NIGEND : 149485 NLS : 8007304

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juin 2018 :
Fonbleu Rachel NIGEND : 145809 NLS : 8002545

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 mai 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*
O. COURTET